

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 JUILLET 2018

Convocation adressée individuellement à tous les Conseillers Municipaux le 13 juillet 2018.

Etaient présents : tous les Conseillers Municipaux, à l'exception de :

Mme Daniel MOUTARD	qui a donné procuration à	M. Yves RINCK
Mme Nadia MACIPÉ	<<	M. Thierry DAYRE
M. Pascal LANTHEAUME	<<	M. Jean-Claude METRAL
Mme Aurélie LOUPIAS	<<	M. Jean-Luc GREGOIRE
M. Jean-Jacques AYMARD	<<	M. Pierre COMBES
Mme Véronique MONGE	<<	M. Jacques PERRIN
M. Maxime COUPON	<<	M. Alain REYNAUD

Absentes : Mme Elisabeth HAUWUY – Mme Catherine GIVAUDAN

M. Yves RINCK est nommé Secrétaire de séance.

DECISIONS

- ✚ N° 42 du 16 mai 2018 relative à un marché à bons de commande avec l'Entreprise « Sébastien AUMAGE » (SAINTE JALLE – 26110) pour le fauchage des bords de routes et chemins communaux. Durée : un an à compter du 27/05/2018 (reconductible 2 fois maximum). Dépense : 15 280 € HT (montant annuel minimum 12 000 € HT et maximum 20 000 € HT).
- ✚ N° 43 du 22 mai 2018 relative à une convention avec l'Association « DE L'INDIVIDU » (SAHUNE - 26510), dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation ponctuelle d'activités d'art plastique durant l'année scolaire 2017/2018, à l'Ecole élémentaire de Meyne, de 15h 30 à 16h 30 (Période 5), les lundis 18 et 25 juin. Dépense : 35 € par heure d'animation.
- ✚ N° 44 du 22 mai 2018 relative à un contrat de cession avec la Compagnie « EPI "C" TOUT » (SAINT SAUVANT – 86600), dans le cadre du festival « DIGUE DONDAINE » pour une prestation artistique « DEAM "BULLES" ATION », le samedi 26 mai sur la Promenade de la Digue. Dépense : 550 € TTC.
- ✚ N° 45 du 22 mai 2018 relative à une convention avec la Compagnie « OÙ RÊVENT LES ARBRES » (MONTLAUR EN DIOIS – 26310), dans le cadre du festival « DIGUE DONDAINE » pour la location d'un chapiteau, l'accueil des Compagnies et la régie technique des spectacles, le samedi 26 mai sur la Promenade de la Digue. Dépense : 3 200 € TTC (location de chapiteau : 2 000 € - régie technique : 400 € - frais de déplacement : 200 € - frais de montage du chapiteau : 600 €).
- ✚ N° 46 du 22 mai 2018 relative un contrat avec l'association « EX&CO » (NYONS) dans le cadre du festival « DIGUE DONDAINE » pour la présentation avec la Compagnie « FM 19.92 » d'une pièce chorégraphique « INSIDE », le samedi 26 mai Promenade de la Digue, et à l'occasion de la « FÊTE DE LA MUSIQUE », le jeudi 21 juin sur la Place du Docteur Bourdongle. Dépense : 400 € TTC.
- ✚ N° 47 du 22 mai 2018 relative à une convention avec le Collectif « SUBITO PRESTO » (APT – 84400), la Compagnie « IREAL » (BOURDEAUX – 26460), la Compagnie « Emilie VALANTIN » (LE TEIL – 07400) et la Compagnie « TOUR DE CIRQUE » (CREST – 26400), dans le cadre du festival « DIGUE DONDAINE » pour une représentation de leur spectacle respectif le samedi 26 mai, « COTA-COTE » à 11 H 00, « HISTOIRE DE POCHE » à 14 H 00, « L'OURS ET LE ROITELET » à 16 H 00, « DERRIERE LA PORTE » à 18 H00, Promenade de la Digue.

Dépense :

- . Collectif « SUBITO PRESTO » : 972 € TTC
- . Compagnie « IREAL » : 660 € TTC
- . Compagnie « Emilie VALENTIN » : 891,47 € TTC
- . Compagnie « TOUR DE CIRQUE » : 1 000 € TTC

Tarif : 7 € par représentation, 10 € les deux spectacles. Gratuit pour les moins de 12 ans.

- ✚ N° 48 du 17 mai 2018 relative à un avenant n° 1 au contrat avec la Société « OTIS – AGENCE DE GRENOBLE » (EYBENS – 38320) pour la maintenance des ascenseurs et élévateurs PMR de la commune, concernant la prise en compte de l'ascenseur du groupe scolaire de Sauve à partir du 1^{er}/06/2018 au lieu du 26/09/2018. Le reste étant inchangé.
- ✚ N° 49 du 17 mai 2018 relative à un avenant n° 1 au contrat avec la Société « E2S SAS » (VILLEURBANNE – 69625), pour la vérification annuelle des chaufferies des bâtiments communaux et le ramonage des conduits, après la mise à jour des installations. Moins-value de 1 048 € TTC.
- ✚ N° 50 du 29 mai 2018 relative à une cession à M. Jean-Marc POIGNANT (NYONS) de 10 lampes d'occasion de type industriel et provenant des ateliers communaux. Recette : 200 €
- ✚ N° 51 du 29 mai 2018 relative à un contrat avec « EMSYS SARL » (NÎMES – 30000) dans le cadre de l'analyse des offres pour le système de vidéoprotection de la ville de Nyons, pour une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage.
Dépense :
 - . Tranche ferme : 1 600 € HT (- Analyse des offres : 1 200 € HT
- Rédaction du rapport : 400 € HT)
 - . Options : 1 200 € HT (- Assistance à la négociation : 400 € HT
- Présentation du rapport et assistance lors de la CAO : 800 € HT)
- ✚ N° 52 du 28 mai 2018 relative à un marché à bons de commande avec l'entreprise « FAR SARL » (ECHIROLLES – 38130) pour les travaux d'entretien et de réfection de la signalisation horizontale. Durée : un an reconductible deux fois maximum à compter du 27/05/2018. Dépense : 17 476,60 € HT (montant annuel minimum 8 000 € HT et maximum 24 000 € HT).
- ✚ N° 53 du 28 mai 2018 relative à un marché avec l'entreprise « NYONS LOCATION » pour l'achat d'une chargeuse d'occasion. Dépense : 24 800 € HT.
- ✚ N° 54 du 4 juin 2018 relative à un contrat d'animation musicale avec l'ensemble vocal « MONALISA » (LA ROCHE SUR LE BUIS – 26170), dans le cadre de « NYONS EN SCENE » à l'occasion de la « FETE DE LA MUSIQUE » pour une déambulation, le jeudi 21 juin, de la place Jules Laurent à la place de la Libération, de 19 h à 21 h. Dépense : 500 € TTC.
- ✚ N° 55 du 4 juin 2018 relative à un contrat de cession avec la Compagnie « COUR EN L'AIR » (VALREAS – 84600), dans le cadre de « NYONS EN SCENE » à l'occasion de la « FETE DE LA MUSIQUE », pour un concert intitulé « LA BELLE LURETTE », le jeudi 21 juin, sur la place Jules Laurent à 20 h 30. Dépense : 650 € TTC.
- ✚ N° 56 du 4 juin 2018 relative à une convention avec le « CFPPA » (NYONS) dans le cadre de la « FETE NATIONALE » pour l'hébergement des 11 artistes et techniciens du groupe « LES BARBARINS FOURCHUS », pour la nuit du 14 au 15 juillet 2018. Dépense : 55 € TTC.
- ✚ N° 57 du 4 juin 2018 relative à un contrat de cession avec l'Association « LES BARBARINS FOURCHUS » (GRENOBLE - 38000), dans le cadre de « FESTIV'ETE » à l'occasion de la « FETE NATIONALE » pour le bal rock'n'roll du groupe « LES BARBARINS FOURCHUS », le samedi 14 juillet dès 21 h 30, place de la Libération Nord. Dépense 3 700 € TTC. Concert gratuit.
- ✚ N° 58 du 8 juin 2018 relative à une convention avec l'association « GRAINES DE SOLEIL » (LA ROCHE SUR LE BUIS – 26170) pour l'organisation du festival « LES PETITS PESTACLES » les mercredis du 18 juillet au 15 août 2018 à 18 h 00, Préau de l'école de Meyne.
Dépense : 1 350 € (1 200 € de cachet + 150 € pour les repas des artistes).

- ✚ N° 59 du 11 juin 2018 relative à un contrat avec la Société « BERGER LEVRAULT » (BOULOGNE BILLANCOURT – 92100) pour l'achat et la maintenance d'un nouveau logiciel de gestion de Ressources Humaines. Durée du contrat : un an reconductible deux fois.
Dépense :
- Achat :14 788,00 €
- Maintenance :2 319,17 €
- ✚ N° 60 du 12 juin 2018 relative à un avenant n° 3 au contrat de bail administratif avec la SAS « ATELIER CRÉABOIS », pour la location d'un atelier (N° 5) d'une superficie de 252 m², situé au rez-de-chaussée de la Pépinière d'Entreprises. Durée : un an, soit du 18/06/2018 au 17/06/2019. Loyer mensuel : 700 € charges comprises.
- ✚ N° 61 du 20 juin 2018 relative à un marché à bons de commande avec l'entreprise SARL FAYARD (LE THOR – 84250) pour l'élagage, l'abattage et le dessouchage d'arbres de la ville. Durée : un an (reconductible deux fois maximum). Dépense : 26 481 € HT (Montant minimum : 5 000 € HT – Montant maximum : 18 000 € HT).
- ✚ N° 62 du 20 juin 2018 relative à un avenant n° 3 au contrat de bail administratif avec l'Association « Pays Une Autre Provence » pour la location d'un local (n° 6) d'une superficie de 55,60 m², situé au rez-de-chaussée. Durée : un an, soit du 1^{er}/07/2018 au 30/06/2019. Loyer mensuel : 310 € charges comprises.
- ✚ N° 63 du 20 juin 2018 relative à une convention avec M. Vincent DUPONT, dans le cadre d'un projet de construction de quatre maisons mitoyennes (PC026.220.18N0014), sur la parcelle BD n° 436, située lieu-dit Champ Quartier, pour le transfert de la réalisation et du financement de l'extension du réseau électrique pour alimenter la construction projetée.
- ✚ N° 64 du 21 juin 2018 relative à un contrat de cession avec l'Association « BOTTLENECK PROD » (LYON - 69005), dans le cadre de « FESTIV'ETE » pour un concert du groupe « TOONAH », le samedi 7 juillet dès 21 h 00, place du Docteur Bourdongle. Dépense : 1 519 €. Concert gratuit.
- ✚ N° 65 du 21 juin 2018 relative à un contrat de cession avec le Collectif « ROULOTTE TANGO » (SAINT ETIENNE - 42000), dans le cadre de « FESTIV'ETE » pour un concert du groupe « TUMBA TANGO TRIO », le mardi 10 juillet à 21 h 00, place du Docteur Bourdongle. Dépense : 1 351 €. Concert gratuit.
- ✚ N° 66 du 21 juin 2018 relative à un contrat de cession avec l'Association « MUSIQUE EN GRANDES ECOLES » (PALAISEAU - 91128), dans le cadre de « FESTIV'ETE » pour un concert du groupe « MUSIQUE EN GRANDES ECOLES », le jeudi 12 juillet à 21 h 00, Eglise Saint Vincent. Dépense : 1 000 €. Concert gratuit.
- ✚ N° 67 du 21 juin 2018 relative à un contrat de cession avec l'EURL « DIAPASON PRODUCTIONS » (BEDARRIDES - 84370), dans le cadre de « FESTIV'ETE » pour un concert du groupe « ADRIANS BURNS TRIO », le mardi 17 juillet à 21 h 00, place du Docteur Bourdongle. Dépense : 890,42 € TTC. Concert gratuit.
- ✚ N° 68 du 21 juin 2018 relative à une convention de prestation avec l'Association « ECOLE DE MUSIQUE DE VALREAS » (VALREAS - 84600), dans le cadre de « FESTIV'ETE » pour un concert « MANDELA DAY CENTENARY » de l'ensemble vocal « SWING LOW QUINTET », le jeudi 19 juillet à 21 h 00, dans les jardins de l'IMO. Dépense : 600 € TTC. Concert gratuit.
- ✚ N° 69 du 21 juin 2018 relative à un contrat de cession avec l'Association « JFG ORGANISATION » (ARLES - 13200), dans le cadre de « FESTIV'ETE » et des « OLIVADES » pour un concert et une déambulation musicale du groupe « LE CONDOR », le samedi 21 juillet à 18 h 30 et 21 h 30, dans les rues et sur la place de la Libération Sud. Dépense : 1 800 € TTC. Concert gratuit.
- ✚ N° 70 du 21 juin 2018 relative à un contrat d'engagement avec l'Association « FESTIVAL DES CHŒURS LAUREATS » (VAISON LA ROMAINE - 84110), dans le cadre de « FESTIV'ETE » pour un concert de l'ensemble vocal de Jakarta « ARCHIPELAGO », le mardi 24 juillet à 21 h 00, à l'église Saint Vincent. Dépense : 1 950 € TTC. Concert gratuit.

- ✚ N° 71 du 21 juin 2018 relative à un contrat de cession avec l'Association « BROUHAHA FABRIK » (VALENCE - 26000), dans le cadre de « FESTIV'ETE » pour un concert du groupe « MAGNETIC ORCHESTRA & VIVIANE GINAPE », le jeudi 26 juillet à 21 h 00, place Jules Laurent. Dépense : 868 € TTC. Concert gratuit.
- ✚ N° 72 du 21 juin 2018 relative à un contrat de cession avec l'Association « COLLECTIF SCENE ET RUE » (AVIGNON - 84000), dans le cadre de « FESTIV'ETE » pour un concert du groupe « COCO SUNSHINE », le samedi 28 juillet à 21 h 00, place Libération Sud. Dépense : 1 179,50 € TTC. Concert gratuit.
- ✚ N° 73 du 21 juin 2018 relative à un contrat de cession avec l'Association « TOUT EN MESURE » (PARIS - 75003), dans le cadre de « FESTIV'ETE » pour un concert, le mardi 31 juillet à 21 h 00, à l'église Saint Vincent. Dépense : 1 000 € TTC. Concert gratuit.
- ✚ N° 74 du 21 juin 2018 relative à un contrat de cession avec l'Association « COMPAGNIE DU PHONOGRAPHE » (THANN - 68800) dans le cadre de « FESTIV'ETE » pour un concert du groupe « LES BARBOOZES », le jeudi 2 août à 21 h 00, place Libération Sud. Dépense : 1 285 € TTC. Concert gratuit.
- ✚ N° 75 du 21 juin 2018 relative à un contrat de cession avec l'Association « COLLECTIF SCENE ET RUE » (AVIGNON - 84000), dans le cadre de « FESTIV'ETE » pour un concert du groupe « THE YELLBOWS », le samedi 4 août à 21 h 00, place du Docteur Bourdongle. Dépense : 1 750 € TTC. Concert gratuit.
- ✚ N° 76 du 29 juin 2018 relative à un contrat avec la société OTIS – AGENCE GRENOBLE (EYBENS-38820) pour un abonnement mensuel de la ligne GSM de l'ascenseur de l'hôtel de ville et l'élévateur de personnes à mobilité réduite de la Maison des Services Publics. Dépense : 261,60 € HT pour les deux installations GSM.
- ✚ N° 77 du 2 juillet 2018 relative à la modification de la décision du Maire n° 39/2018 du 09/05/2018, portant sur le contrat avec la société « ROFICOM SARL » (SAINT FONS – 69190) pour la maintenance préventive et curative du système de vidéoprotection urbain de la ville de Nyons. La modification concerne la dépense qui s'élève à 2 310 € HT par an, au lieu de 5 890 € HT. Le reste est inchangé.
- ✚ N° 78 du 3 juillet 2018 relative à un contrat de cession avec l'Association « BROUHAHA FABRIK » (VALENCE - 26000), dans le cadre de « FESTIV'ETE » pour un concert du groupe « LES CHATS BADINS », le mardi 7 août à 21 h 00, place de la Libération. Dépense : 1 102 € TTC. Concert gratuit.
- ✚ N° 79 du 3 juillet 2018 relative à un contrat de cession avec l'Association « CARAVANA » (TOULOUSE - 31400), dans le cadre de « FESTIV'ETE » pour un concert du groupe « SOLYCUBA », le samedi 11 août à 21 h 00, place du Docteur Bourdongle. Dépense : 1 219 € TTC. Concert gratuit.
- ✚ N° 80 du 3 juillet 2018 relative à un contrat de cession avec la structure « LES BANDITS MANCHOTS » (LA PIERRE - 38570), dans le cadre de « FESTIV'ETE » pour un concert du groupe « PICKY BANSHEES », le mardi 21 août à 21 h 00, place Jules Laurent. Dépense : 1 467,51 € TTC. Concert gratuit.
- ✚ N° 81 du 3 juillet 2018 relative à un contrat de cession avec le groupe « CLEBSON DA SILVA » (DAGNEUX - 01120), dans le cadre de « FESTIV'ETE » pour un concert, le jeudi 23 août à 21 h 00, place du Docteur Bourdongle. Dépense : 1 285 € TTC. Concert gratuit.
- ✚ N° 82 du 3 juillet 2018 relative à un marché avec l'entreprise « SERVICE PROFESSIONNEL NETTOYAGE » (RICHERENCHES – 84600) pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux. Durée : un an renouvelable deux fois. Dépense : 3 235 € HT.
- ✚ N° 83 du 4 juillet 2018 relative à un marché avec l'entreprise « SARL ACF – CHAIX AUTOMOBILES » (MONTMEYRAN – 26120) pour l'achat d'un véhicule d'occasion type fourgon. Dépense : 9 166,67 € HT.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 4 juin 2018 est mis aux voix et approuvé à l'unanimité.

En début de séance, M. le Maire précise que l'horaire du Conseil Municipal a été exceptionnellement avancé à 16 h 30 afin de tenir compte de la programmation des manifestations.

DELIBERATIONS

1 – PLAN LOCAL D'URBANISME

Relance de la procédure d'élaboration du P.L.U. et de la procédure de concertation

Rapporteur : Jean-Luc GREGOIRE

M. GREGOIRE indique que les Services de l'Etat, dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) ont rendu un avis défavorable sur le projet de PLU de la Commune.

La Mairie a décidé d'exercer un recours gracieux contre cette décision préfectorale, ce qui a permis de modifier in fine la position de l'Etat.

Ainsi un accord a été trouvé sur le projet d'urbanisation de NYONS qui sera amputé des secteurs des HORTZ et du CRAPON, soit environs 85 logements sur les 667 prévus.

En revanche, toutes les autres zones de développement ont été confirmées, à savoir : le Secteur 1 : Zone UT, Pôle Touristique Ouest ; Secteur 2 : Zone UT, Secteur Camping des Clos (Est de la Commune) ; Secteur 3 : Zone UT, Stationnement des camping-cars en bordure de la Sauve ; Secteur 4 : Secteur du Paroir (Ouest de la Commune) ; Secteur 5 : Secteur de Salerand (Nord de la Commune) ; Secteur 6 : Secteur du Clos Lourie (coteau Est de la Commune).

En conséquence, et compte tenu de l'impact de la suppression des deux secteurs précédents sur le taux de croissance démographique projeté, il est nécessaire de relancer la procédure d'élaboration du PLU ainsi que la concertation de la population.

Cette concertation complémentaire se fera de la manière suivante :

- 1 - Affichage de la présente délibération,
- 2 - Information de la population par affichage en Mairie et sur les lieux habituels d'affichage,
- 3 - Information du public par les journaux locaux et médias municipaux,
- 4 - Une réunion publique.
- 5 - Offre de moyens au public pour s'exprimer :
 - 5-a / Possibilité de consigner les observations sur un registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet aux heures d'ouverture de la Mairie,
 - 5-b / Rencontre avec le Maire et/ou le Maire-Adjoint, délégué à l'urbanisme, pour toute personne qui en fera la demande, aux heures habituelles de permanences ou sur rendez-vous,
 - 5-c / Possibilité d'écrire au Maire.

M. PERRIN considère que les Services de l'Etat ont eu dans ce dossier une attitude peu respectueuse des élus municipaux chargés de l'élaboration du document d'urbanisme de la commune. Leur position remet en cause, sur le fond, les objectifs de croissance démographique envisagés car les secteurs d'urbanisation supprimés ne pourront pas être remplacés.

Il se dit toutefois favorable à la décision de l'exécutif de relancer la procédure d'élaboration du PLU sur ces nouvelles bases.

M. le Maire remercie le travail du Comité de Pilotage et considère finalement la décision du Préfet positive en ce qu'elle a permis de valider six zones sur sept, dont notamment celle de la future Zone d'Activités.

Il renvoie à la prochaine municipalité le soin de relancer le projet d'urbanisation du Secteur des HORTZ, qui constitue, à n'en pas douter, une zone d'extension incontournable de la ville dans les prochaines années.

Unanimité

2 - TRANSPORT COLLECTIF URBAIN

Approbation du Marché de Service

Rapporteur : Jean-Luc GREGOIRE

M. GREGOIRE indique que le marché de Transport Urbain avec la Société KEOLIS arrive à échéance le 31 décembre prochain et qu'il a été nécessaire de relancer une procédure de consultation des entreprises sous la forme de l'appel d'offres.

Ce service de transport collectif urbain sera organisé autour de cinq circuits différents, et circulera du lundi après-midi au samedi soir. Ce service demeurera gratuit.

Ce marché sera passé pour une période de quatre ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir :

SARL KEOLIS DROME ARDECHE (variante n° 1 bus existant) pour assurer cette mission de transport urbain, pour un montant de :

⇒ Journée complète :**286,56 €HT**

⇒ Demi-journée :**208,07 €HT**

M. VIARSAC indique qu'il a fallu modifier le parcours de la ligne passant à la POUSTERLE du fait de la fermeture à la circulation de la place BARILLON les jeudis d'été. Une solution alternative a, néanmoins, été trouvée pour maintenir la desserte de la Maison de Retraite .

M. PERRIN demande si la durée du marché n'est pas trop longue compte tenu des prochaines échéances électorales. Elle correspond à la nature du marché qui nécessite un investissement important de la part du prestataire.

M. le Maire conclut en indiquant que la variante, qu'il est proposé de retenir, permettra à la Mairie de faire une économie de 20 000 €/an.

Unanimité

3 - PROGRAMME VOIRIE 2018

Approbation des marchés de travaux

Rapporteur : Jean-Luc GREGOIRE

M. GREGOIRE détaille le Programme Voirie 2018 qui a fait l'objet d'une consultation en procédure adaptée :

- Modification d'un virage route des Rieux
- Elargissement d'une portion du chemin des Galinards
- Réfection d'une surface en enrobé sur parking promenade de la Digue
- Entourage d'arbres place de la Libération
- Réaménagement de la cour du Groupe Scolaire de Sauve
- Mise en place de glissières de sécurité quartier du Crapon et des Essailons

Les Travaux font l'objet de deux lots :

- Lot n° 1 - Terrassement / Voirie
- Lot n° 2 - Glissières

Il est proposé de retenir :

- Pour le lot n° 1 – Terrassement / Voirie :
Entreprise : EIFFAGE
pour le montant de : **199 096,10 €TH**
- Pour le lot n° 2 – Glissières :
Entreprise : AXIMUM
pour le montant de : **14 988,80 €HT**

Unanimité

4 - AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA LIBERATION SUD Approbation des marchés de travaux

Rapporteur : Jean-Luc GREGOIRE

M. GREGOIRE détaille les travaux d'aménagement de la partie Sud de la Place de la Libération qui a fait l'objet d'une consultation en procédure adaptée :

- La démolition des toilettes publiques
- La liaison PMR
- Une structure de collecte enterrée

Les Travaux font l'objet de trois lots :

- Lot n° 1 - Désamiantage
- Lot n° 2 – Démolition / Terrassement / Maçonnerie / VRD
- Lot n° 3 - Serrurerie

Il est proposé de retenir :

- Pour le **Lot n° 1 – Désamiantage** :
Entreprise A+ Désamiantage
pour le montant de : **8 800 €HT**
- Pour le **n° 2 – Démolition / Terrassement / Maçonnerie / VRD** :
Entreprise : FERRAND TP (variante + option)
pour le Montant de : **126 372,14 €HT**
- Pour le **Lot n° 3 - Serrurerie** :
Entreprise : JOVE
Pour le Montant de : **12 545 €HT**

Unanimité

Les travaux devraient commencer en septembre prochain pour se terminer en début d'année 2019.

5 - FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS Approbation de deux avenants aux Lots N°3 et N°4

Rapporteur : Jean-Luc GREGOIRE

M. GREGOIRE indique que suite à des imprévus de chantier, il est nécessaire de passer deux avenants dans le cadre de la réhabilitation des logements du Foyer des Jeunes Travailleurs.

Il s'agit d'un avenant :

- au **Lot N° 3** : Installation sanitaire pour un montant de **2 300 €HT** (+ 4,8 %) correspondant à la mise en place de deux structures métalliques pour le support des deux ballons ECS.
- et au **Lot N°4** : Installation électrique pour un montant de **3 647.94 € HT** (+ 10,7 %) correspondant au remplacement des blocs autonomes défectueux par des blocs autonomes à led avec télécommande, pose de réglettes et de hublots à led supplémentaires, alimentation du chauffe-eau solaire avec protection en tête.

Unanimité

6 - PROJET DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DES HUILES ET OLIVES DE FRANCE

Fixation du montant de l'indemnité à verser aux candidats retenus non lauréats

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire indique que dans le cadre de la consultation de Maitrise d'Oeuvre pour le projet de la Maison des Huiles et des Olives de France, il est nécessaire de fixer le montant de l'indemnité à verser aux deux candidats qui ne seront pas lauréats.

Il est proposé de fixer cette indemnité à 7000€ par candidat.

Unanimité

7 - DEMANDES DE SUBVENTION

7-1 – Réhabilitation et extension de la Maison de Pays

Rapporteur : M. le Maire

Il est proposé au Conseil Municipal de demander des subventions d'investissement permettant le financement du projet municipal de réhabilitation et d'extension de la Maison de Pays.

Le plan de financement (HT) s'établirait de la manière suivante :

DEPENSES		RECETTES	
- Maîtrise d'œuvre et missions diverses	363 015.00 €	- Etat (DETR) - (6.9 %)	125 000 €
- Travaux de construction	1 452 060.00 €	- Région Auvergne Rhône-Alpes - (5.5 %)	100 000 €
		- Conseil Départemental - (11 %)	200 000 €
		- Autofinancement Ville de Nyons - (76.6%)	1 390 075 €
TOTAL	1 815 075.00 €	TOTAL	1 815 075.00 €

Le Conseil Municipal doit donner son autorisation.

Unanimité

7-2 – Rénovation de l'orgue de l'Eglise Saint-Vincent

Rapporteur : Nathalie FERT-CHARMOY

Il est proposé au Conseil Municipal de demander des subventions d'investissement permettant le financement du projet municipal de rénovation de l'Orgue de l'Eglise Saint-Vincent.

Le plan de financement (HT) s'établirait de la manière suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Frais d'études	10 000 €	Région ARA	57 000 €
Travaux de restauration	95 000 €	Conservation Départementale du Patrimoine	18 000 €
		Ville de Nyons et partenaires locaux	30 000 €
TOTAL	105 000 € HT	TOTAL	105 000 € HT

M. REYNAUD demande quels sont les partenaires locaux de ce projet.
 Mme FERT-CHARMOY indique qu'il s'agit de la paroisse, qui s'est engagée sur un montant de participation de 14k€, et de certaines associations locales.

Le Conseil Municipal doit donner son autorisation

Unanimité

7-3 – Programme d'accessibilité 2019

Rapporteur : Jean-Luc GREGOIRE

Il est proposé au Conseil Municipal de demander des subventions d'investissement permettant le financement du Programme 2019 de Mise aux Normes d'Accessibilité des Bâtiments Communaux pour six d'entre eux, à savoir :

BATIMENT CONCERNE	DESCRIPTIF SUCCINCT	MONTANT DES TRAVAUX H.T.
• Maison des sports	Mise en place d'une plateforme monte escalier + divers aménagements	108 060 €
• Espace Jeunesse	Création sanitaire adapté + stationnement	15 720 €
• Maison des Associations	Mise aux normes ascenseur + escaliers + visiophone + divers	29 220 €
• Pépinière d'Entreprises	Stationnement adapté + équipement du bureau d'entrée qui deviendra accessible	10 560 €
• Centre Technique Municipal	Stationnement + signalétique	1 680 €
• Le Panier Solidaire	Stationnement + petit mobilier + signalétique extérieure	8 940 €
	TOTAL HT	174 180 €HT

et de solliciter l'Etat au titre de la DETR, le Conseil Départemental de la Drôme et le FIPH.

Unanimité

7-4 – Réaménagement du réseau d'assainissement de la Promenade de la Digue

Rapporteur : Jean-Luc GREGOIRE

Il est proposé au Conseil Municipal de demander des subventions d'investissement permettant le réaménagement du réseau d'assainissement Promenade de la Digue.

L'estimation administrative de l'opération est la suivante :

- Mission de maîtrise d'œuvre phase projet :8 400 € HT
- Mission de maîtrise d'œuvre et CSPS phase réalisation :7 600 € HT
- Travaux de terrassement, canalisations, Génie Civil et voirie : ... 234 000 € HT
- Poste de refoulement pour effluents excédentaires : 150 000 € HT

TOTAL400 000 €HT

M. PERRIN demande quel est l'impact de cette non-conformité sur le montant de la prime d'épuration.

M. GREGOIRE indique que ce montant a été calculé par le DGS mais qu'il s'agit principalement à travers ce dossier, de se mettre en conformité avec la réglementation environnementale.

Unanimité

8 - SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DE JUMELAGE NYONS-NULES

Rapporteur : Colette BRUN-CASTELLY

Mme BRUN-CASTELLY détaille les Cérémonies de Commémoration du 20^{ème} Anniversaire de Jumelage entre NYONS et NULES, qui vont se dérouler durant le week-end du 21 juillet.

A ce titre, et compte tenu des frais à engager, l'Association de Jumelage NYONS-NULES sollicite une participation de la ville de NYONS à hauteur de 3 000 €.

M. PERRIN indique qu'il s'agit en réalité d'une avance de subvention et non d'avance de trésorerie.

**Mme AMOURDEDIEU et Mme BRUN-CASTELLY ne participent pas au vote.
Unanimité**

9- AFFAIRES DU PERSONNEL

Modification du Tableau du Personnel

Il est proposé de modifier comme suit le tableau du personnel :

<u>CREATION</u>	<u>SUPPRESSION</u>
<u>Au 1^{er} janvier 2018</u> <ul style="list-style-type: none">• Trois postes d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe• Un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe• Un poste de technicien principal de 1^{ère} classe• Deux postes d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe• Un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe	<u>Au 1^{er} janvier 2018</u> <ul style="list-style-type: none">• Trois postes d'adjoint technique territorial• Un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe• Un poste de technicien principal de 2^e classe• Deux postes d'adjoint administratif territorial principal de 2^e classe• Un agent spécialisé principal de 2^e classe des écoles maternelles
<u>Au 1^{er} mars 2018</u> <ul style="list-style-type: none">• Un poste brigadier-chef principal de Police Municipale• Un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 2^e classe• Deux postes d'ATSEM principal 1^{ère} classe	<u>Au 1^{er} mars 2018</u> <ul style="list-style-type: none">• Deux postes de gardien brigadier de Police Municipale• Un poste d'adjoint d'animation territorial• Deux postes d'agent spécialisé principal de 2^e classe des écoles maternelles
<u>Au 1^{er} avril 2018</u> <ul style="list-style-type: none">• Un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe 21/35	<u>Au 1^{er} avril 2018</u> <ul style="list-style-type: none">• Un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe 21/35

Au 1^{er} juillet 2018

- Un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe
- Cinq postes d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe
- Un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe

- Cinq postes d'agent de maitrise

Au 1^{er} septembre 2018

- Un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe

- Un poste de technicien territorial temps non complet (17,5/35) – Poste informatique
- Un poste d'adjoint technique

Au 1^{er} juillet 2018

- Un poste d'adjoint technique territorial

- Cinq postes d'adjoint administratif territorial principal de 2^e classe
- Un agent spécialisé principal de 2^e classe des écoles maternelles
- Cinq postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

Au 1^{er} septembre 2018

- Un poste d'agent spécialisé principal de 2^e classe des écoles maternelles

- Fin de contrat CDD

Concernant le poste informatique, M. PERRIN se dit favorable à cette création qui semble nécessaire au regard de l'évolution des méthodes de travail ; mais opposé à la création d'emploi nette.

M le Maire indique que cette création se fait dans le cadre plus large de la réorganisation du Service Finances/RH.

**Unanimité
une abstention : M. PERRIN**

La séance est levée à 18 h 30

Le Maire de NYONS,
Pierre COMBES